

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2505**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : ZAC de la Grappinière - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lot n° 6 : ligne aérienne de contact - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement d'entreprises Cegelec Centre-Est/Carrion TP

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2505**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **ZAC de la Grappinière - Travaux d'aménagement des espaces publics - Lot n° 6 : ligne aérienne de contact - Autorisation de signer le marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement d'entreprises Cegelec Centre-Est/Carrion TP**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Grappinière, créée par la délibération n° 2006-3638 du conseil de Communauté du 10 octobre 2006, s'étend sur une superficie de 8 hectares environ dont 3,8 hectares d'espaces publics.

Les aménagements de l'espace public comprennent :

- l'aménagement d'une place publique,
- la création d'un jardin public comportant un espace de jeux ainsi que des jardins partagés sur l'espace Noëlle Grégoire,
- la requalification des rues Delestraint et Jean Moulin,
- la création de 2 voiries de desserte et d'allées jardinées.

Un appel d'offres a été lancé le 5 novembre 2009 en vue d'attribuer les marchés de travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC de la Grappinière répartis selon les lots suivants :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 : réseau d'assainissement et d'adduction d'eau potable,
- lot n° 3 : plantations,
- lot n° 4 : jeux pour enfants,
- lot n° 5 : éclairage public,
- lot n° 6 : ligne aérienne de contact.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 avril 2010, a classé les offres et a attribué les marchés des lots n° 1, 2, 3, 4 et 5.

Aucun candidat n'a remis d'offre pour le lot n° 6 : ligne aérienne de contact. En conséquence, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 janvier 2010, a déclaré ce lot infructueux et a décidé de le relancer dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, passé selon les articles 27-III-2° du code des marchés publics.

Une procédure adaptée a donc été lancée le 5 novembre 2010, en application des articles 27-III-2° du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC de la Grappinière - lot n° 6 : ligne aérienne de contact.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 23 mai 2011, a classé première l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises Cegelec Centre-Est/Carrion TP pour un montant de 930 413,97 € HT, soit 1 112 775,11 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces publics de la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin - lot n° 6 : ligne aérienne de contact et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Cegelec Centre-Est/Carrion TP pour un montant de 930 413,97 € HT, soit 1 112 775,11 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 604 500 - fonction 824 - opération n° 1381.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.